

# LA CHARTE DE L'ENTRAINEUR



## Organisation/contenus pédagogiques :

- Respecter et faire respecter le projet sportif du club.
- Mettre en œuvre un projet d'équipe en cohérence avec le projet pédagogique et le potentiel des joueurs.
- Organiser la mise en place des entraînements (lieux, heures, communication avec les parents/joueurs)
- Proposer des contenus adaptés aux joueurs dont on a la charge.
- Préparer consciencieusement les séances, en lien à des objectifs précis qui sont déclinés à partir du projet pédagogique et du projet d'équipe.
- S'assurer d'une bonne mise en place des rencontres en lien avec les parents référents et la commission sportive (lieux et heures de rendez-vous, arbitres, gestion des tables, clés, chauffeurs...)
- Gérer au mieux le matériel du club (infrastructures, matériel pédagogique, équipements...)
- Gérer les maillots et ballons.

## Relations avec les joueurs :

- Faire preuve d'exemplarité en tant qu'adulte référent ou responsable d'équipe : tenue correcte, propos respectueux, ponctualité, respect des contrats, des promesses.
- Faire en sorte que chaque joueur/personne liés à l'équipe puisse s'épanouir au sein du groupe (par le respect, l'aide, la considération, la compassion).
- Faire preuve de fermeté pour que les consignes soient respectées par chaque joueur.
- Faire preuve d'impartialité à l'égard des joueurs.
- Refuser toute forme de discrimination (dans les propos, les actes, entre les personnes).
- Faire respecter la charte du joueur et des parents de joueurs.

## Formation, lien avec les responsables vision sportive du club :

- Chercher à se former et à progresser en tant qu'entraîneur (formations internes, internet, formations du comité, de la ligue...).
- Accepter le dialogue avec les responsables de la vision sportive et les dirigeants du club ; participer aux réunions techniques, échanger avec les autres entraîneurs.
- Participer à l'évolution du projet pédagogique en donnant son avis et en participant à sa rédaction.
- Participer aux réunions organisées par le club.

## Liens/ communication avec les parents (-18) et/ou joueurs :

- Se mettre à disposition des parents pour tout renseignement, toute information liée à la vie de l'équipe.
- Se donner les moyens de communiquer avec les parents (oralement si possible, par SMS, par mail, par les réseaux sociaux si besoin).
- Solliciter les parents pour qu'ils participent autant que possible à la vie du club (déplacements, table de marque, lessives, aide lors des manifestations, goûters).
- Prévenir immédiatement le bureau en cas de litiges

Equipe, date, nom :